



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

Le dix huit mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 12 mars 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Catherine TERRAZ, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Marie-Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, David GUILLOT, Chloé CHENAL, Aziz ABBAS, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER

Étaient excusés :
Valérie ROUGERON qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Dominique RUAZ qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX

Était absent :
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (28 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

N° 4-10		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget primitif 2019 Ville - Approbation et choix des taux d'imposition	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget primitif 2019 – Budget principal	

Comme nous l'avons évoqué à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire, 2019 sera une nouvelle année importante pour la réalisation des grands projets d'investissement.

Nous achèverons d'ici peu la construction de notre réseau de chaleur, avec un crédit de paiement de 3,449 M€ HT sur le budget annexe dédié.

Nous prévoyons aussi 15,096 M€ de dépenses d'équipement propre pour le budget principal, avec notamment :

- la dernière tranche des travaux de réseaux et d'aménagement de la rue de la République ;
- les constructions de la maison de l'enfance au Val des Roses et l'aménagement des VRD dans ce quartier prioritaire aux abords de ce nouveau bâtiment ;
- la construction du nouveau restaurant scolaire à Saint-Sigismond ;
- l'aménagement du point info relais de la Caisse d'Allocations Familiales au centre ville, en lien avec notre centre socioculturel ;
- la réhabilitation de la maison Mathias pour y accueillir la Mission Locale Jeunes ;
- la rénovation de l'école Raymond Noël (notamment d'un de ses planchers) et le recours à un programmiste en vue de la rénovation de l'école du Val des Roses ;
- la sécurisation des espaces publics avec la poursuite des programmes de vidéoprotection et de sécurisation de nos écoles, le confortement des terrains sous Conflans, la démolition d'un bâtiment montée de Beaufort ;
- la rénovation de notre patrimoine culturel remarquable : l'achèvement des travaux de modernisation de l'espace muséal du musée d'Art et d'histoire d'Albertville, la rénovation de la tour Sarrazine et de la maison Perrier de la Bâthie à Conflans, celle de la toiture de l'octroi en centre-ville, le recours à un programmiste pour la rénovation du théâtre de Maistre ;
- l'aménagement d'une chatterie dans les locaux de l'ancien funérarium, grâce au legs de Mme Bernier.

La signature de notre plan de rénovation urbaine interviendra prochainement, dans le cadre de notre contrat de ville. Il comprend notamment la construction de la maison de l'enfance et des VRD à proximité, tels que programmés cette année.

Ce plan d'action ambitieux n'est rendu possible que grâce :

- aux financements externes de partenaires toujours plus nombreux, tant publics que privés ;
- aux effets de levier d'une synergie croissante avec notre agglomération, notamment dans le cadre des transferts de compétence ou de la mutualisation des services, et plus largement à une véritable co-construction de notre offre de services et d'actions pour le développement du territoire.

Nous vous proposons un projet de budget primitif qui répond à nos 4 objectifs financiers prioritaires, à savoir :

- des taux d'imposition stables afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens ;
- le maintien d'une épargne satisfaisante, grâce à un train de vie adapté ;
- un niveau d'investissement cohérent avec nos ressources et notre ambition de développement ;
- un effort de désendettement sur le mandat, pour gagner en marge de manœuvre.

La commission des finances du 11 mars courant a examiné ce projet de budget primitif 2019.

Des données chiffrées sont mentionnées dans ce rapport de présentation au titre des réalisations 2018, qui doivent être considérées comme strictement indicatives, dans l'attente du vote des comptes de gestion et administratif de cet exercice.

1. La poursuite de nos actions pour une gestion performante

1.1. Nous tenons compte de recettes de fonctionnement chaque année plus réduites et plus rigides

1.1.1. Suppression progressive de la taxe d'habitation et neutralité fiscale de nos taux pour le contribuable (chapitre 73 – comptes 73111 et 73211)

La réforme de la taxe d'habitation et son impact sur nos ressources

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation (TH) pour la résidence principale sur la période 2018-2020, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables en fin de période.

L'État s'est par ailleurs engagé à prendre en charge le coût de cette mesure pour les collectivités, en tenant compte des taux et abattements en vigueur en 2017.

- Ce dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la résidence principale sur la période 2018-2020, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables en fin de période. 17 millions de foyers seraient concernés d'ici 2020, soit 5 millions de nouveaux exonérés.
- Le taux de dégrèvement est **progressif** : 30 % en 2018 - 65 % en 2019 et 100 % en 2020 pour les foyers concernés¹. La cotisation à la TH sera en revanche maintenue pour les personnes dont les ressources excèdent ces limites, dans l'attente d'une **possible réforme globale de la fiscalité locale**.

Notre engagement réaffirmé en faveur de taux communaux stables

Nous nous sommes engagés pour ce mandat 2014-2020 à une parfaite stabilité de nos taux d'imposition communaux. Nous conserverons cet objectif majeur en 2019, en vous proposant de voter des taux stables pour 2019 et qui respectent le principe de neutralité fiscale retenu à l'échelle intercommunale.

Taux	2014-2016	2017-2019	
		Commune	Taux agglo
TH	16,29%	12,78%	9,00%
FB	24,37%	17,37%	7,00%
FNB	95,94%	75,26%	22,17%

Pour mémoire, nous avons compensé en 2017 la hausse des taux intercommunaux par la baisse de nos propres taux d'imposition. L'agglomération nous compense la perte de ressource afférente par le biais d'une nouvelle **attribution de compensation « fiscale »**, qui devrait être gelée au montant notifié pour 2019, soit 2,466 M€.

Nos produits d'imposition prévisionnels

La revalorisation forfaitaire de valeurs locatives est basée depuis 2018 sur l'inflation réellement constatée en n-1 (soit + 2,2 % en 2019), et non plus sur l'hypothèse d'inflation de l'année en cours².

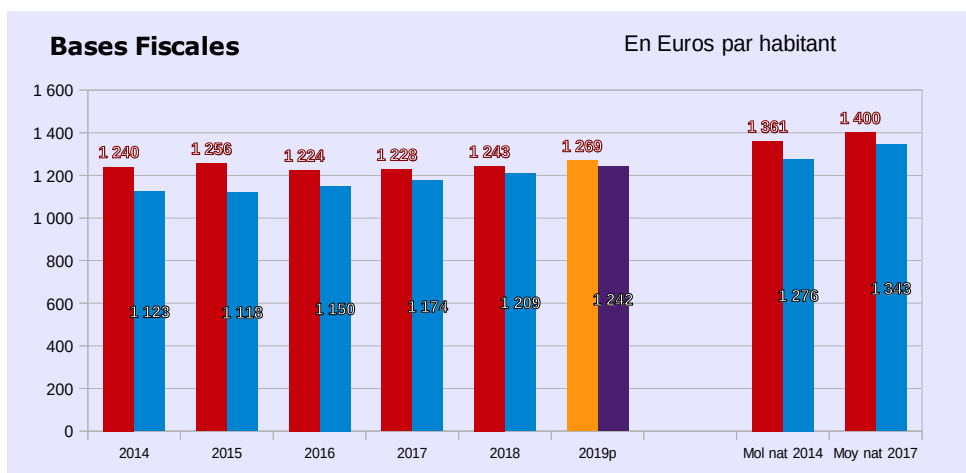
Nous retenons par défaut les hypothèses suivantes pour chacune de nos trois contributions directes, au vu de ce coefficient forfaitaire ainsi que des évolutions antérieures :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	Evol 18/17	Evol 19/18	Evol moy 14/18
TH	24 385 326	25 262 752	24 371 840	24 233 804	24 508 138	25 071 825	1,13%	2,30%	0,1%
FB	22 078 393	22 489 716	22 894 208	23 181 174	23 840 345	24 531 715	2,84%	2,90%	1,9%
FNB	37 149	36 417	37 563	40 531	41 220	41 632	1,70%	1,00%	2,6%
BASES	46 500 868	47 788 885	47 303 611	47 455 510	48 389 703	49 645 172	1,97%	2,59%	1,0%
	1,65%	2,77%	-1,02%	0,32%	1,97%	2,59%			

1 Cette mesure bénéficiera aux personnes qui gagnent jusqu'à environ 30 000 € par an pour un célibataire (27 000 € de revenu fiscal de référence - RFr) et jusqu'à environ 47 800 € pour une couple sans enfant (43 000 € de RFr). Ce plafond sera majoré de 6 000 à 8 000 € pour les demi-parts suivantes.

2 +1,0 % en 2018, contre +0,4 % en 2017 et +1 % en 2016.

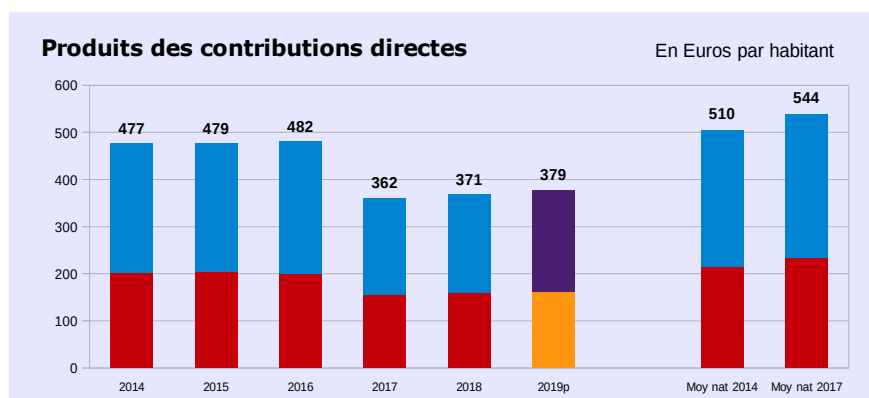
Nos bases d'imposition apparaissent toujours largement inférieures aux ratios nationaux de notre strate en 2017 et cet écart défavorable devrait perdurer cette année :



Nous tablons donc sur des produits de fiscalité directe locale de 7,497 M€ en 2019, en hausse grâce à la seule dynamique de nos bases d'imposition, mais toujours largement inférieurs aux ratios :

Les produits

	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	Evol 18/17	Evol 19/18	Evol moy 14-18
TH	3 972 370	4 115 302	3 970 173	3 097 080	3 132 140	3 204 179	1,13%	2,30%	-5,8%
FB	5 380 504	5 480 744	5 579 318	4 026 570	4 141 068	4 261 159	2,84%	2,90%	-6,3%
FNB	35 641	34 938	36 038	30 504	31 022	31 332	1,70%	1,00%	-3,4%
PRODUITS	9 388 515	9 630 985	9 585 529	7 154 154	7 304 230	7 496 670	2,10%	2,63%	-6,1%
évolution en €	159 462	242 470	-45 455	-2 431 375	150 076	192 440			
AC Fiscale agglo				2 465 814	2 465 815	2 465 815			
SOLDE	9 388 515	9 630 985	9 585 529	9 619 968	9 770 045	9 962 485	1,56%	1,97%	1,0%
évolution en €	159 462	242 470	-45 455	34 439	150 077	192 440			



L'attribution de compensation intercommunale

Le reversement de la quote-part de l'impôt sur les entreprises qui revient à la commune, déduction faite des charges des services qu'elle a transférées historiquement à la Co.RAL appelé « attribution de compensation » (*compte 73211*) s'établissait à 6,888 M€. Elle a évolué en 2017 sous l'effet des transferts de compétences pour s'élever à 6,684 M€ en 2017-2018.

Cette part de notre attribution de compensation ne sera définitivement connue pour 2019 qu'en fin d'année, une fois achevés les travaux annuels de la CLETC³. Elle devrait évoluer significativement cette année du fait du transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire, et donc de l'essentiel de la subvention versée à notre centre communal d'action sociale.

Par souci de cohérence avec l'évolution attendue de nos dépenses de fonctionnement, nous tenons

³ CLETC = *commission locale d'évaluation des transferts de charges*. Dans l'intervalle, nous percevons une attribution provisoire, calquées sur celle que nous avons perçue précédemment.

compte d'une attribution de compensation réduite de 760 K€ au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire transférée en 2019 (qui s'établit donc à **5,924 M€**), afin de neutraliser les effets de ce transfert sur nos équilibres budgétaires pour le budget primitif.

Nous bénéficions par ailleurs, comme sus-évoqué de la nouvelle AC Fiscale (*compte 732111*) depuis 2017, d'un montant de 2,466 M€, qui devrait quant à elle demeurer inchangée en 2019.

Au total, notre attribution de compensation intercommunale s'élève budgétairement à ce stade à 8,389 M€.

1.1.2. Les autres produits des impôts et taxes (*chapitre 73*)

A ce stade, la taxe additionnelle aux droits de mutation 2019 est prévue par prudence à 604 K€, bien que son produit 2018 dépasse les 642 K€.

Elle dépend en effet d'un marché immobilier très fluctuant, mais favorable pour Albertville depuis 2015, ce qui est le signe d'un regain d'attractivité pour notre cité.

Pour ce qui concerne les autres produits de droits, impôts et taxes, leur montant est prévu globalement à l'instar de ce qui a été perçu en 2018, hormis la taxe de séjour, qui est transférée à l'agglomération.

Au total, nos **produits des impôts et taxes devraient s'élever à 16,984 M€** au budget primitif 2019.

Recettes en K€	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	2019p	Evol BP19/ CA18
Contributions directes	9 607	9 607	7 161	6 406	7 363	7 497	134
Attributions de compensation	6 888	6 738	9 149	9 149	9 149	8 389	-760
Sous-total CD-ACF	16 495	16 345	16 310	15 555	16 512	15 886	-626
Droits de mutation	536	430	955	604	642	604	-38
Autres impôts et taxes	846	822	805	552	605	494	-111
Chap.73 Impôts et taxes	17 877	17 597	18 070	16 711	17 061	16 984	-77
	1,33 % CA à CA	-0,76 % BP à BP	1,08 % CA à CA	-5,03 % BP à BP	-5,58 % CA à CA	-0,45 % CA à BP	

1.1.3. Les dotations et participations reçues des tiers (*chapitre 74*)

Nous maintenons pour l'essentiel les hypothèses de ces recettes que nous avons évoquées lors du débat d'orientations budgétaires, en l'absence de notification par l'État à ce stade, mais au vu des simulations de DGF mises en ligne par l'Association des Maires de France.

Notre dotation globale de fonctionnement totale (DGF) pourrait ainsi s'établir à 2,883 M€ en 2019, un montant comparable à celui de 2018 (hausse de la dotation de base population et de l'écrêtement) :

DGF – en K€	Evolution générale 2019	DGF Albertville 2015	DGF Albertville 2016	DGF Albertville 2017	DGF Albertville 2018	DGF Albertville 2019
Dotation forfaitaire hors écrêt et contribution	-	3 499	3 481	3 469	3 469	3 464
Ecrêtement	< 1% RRF n-1	-68	-157	-225	-277	-323
Contribution au redress des finances pub.	variable	-465	-932	-1 165	-1 165	-1 165
DSR	+90 M€	100	0	0	0	0
DSU	+90 M€	587	593	677	725	775
DNP		142	132	122	132	132
TOTAL DGF groupe communal	-	3 794 K€	3 117 K€	2 879 K€	2 884 K€	2 883 K€

Nous retenons en sus par hypothèse un montant stable d'allocations compensatrices de la fiscalité locale de l'État de 634 K€ (*comptes 748313 à 74835*), ce qui porte les dotations de l'État à 3,483 M€ (*DGF + compensations fiscales*).

Nous attendons également de l'État :

- l'aide au financement d'adultes-relais pour le centre socioculturel et des emplois aidés de 78

K€ (comptes 74712 et 74718) ;

- un FCTVA pour les dépenses d'entretien de nos bâtiments et voirie de 52 K€ (compte 744) ;
- des dotations de recensement et de gestion des titres sécurisés de 28 K€ (comptes 7484 et 7485).

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) doivent faire l'objet d'un nouveau contrat enfance jeunesse (CEJ), annoncé en réfaction de - 100 K€ pour les services publics préexistants.

La CAF participe à contrario significativement au financement de :

- notre maison de l'enfance, dédiée aux offres d'accueil de la petite enfance, de centre de loisirs et de restauration scolaire ;
- l'extension du bâtiment de notre centre socioculturel, qu'elle nous a demandée de réaliser, afin d'héberger un nouveau relais CAF en centre-ville et de développer les synergies avec nos services.

Nous excluons également de nos recettes 2019 la quote-part du CEJ qui nous était versée auparavant par la CAF, mais qui était destinée au CCAS (la commune la reversait à ce dernier), et ce pour les compétences aujourd'hui transférées au CIAS. Les sommes concernées devraient en effet parvenir directement au CIAS (soit 186 K€ en 2018).

Au final, nous attendons 495 K€ de la CAF pour cette année (CEJ + prestations de services + diverses dotations spécifiques), dans l'attente de ses notifications, contre 814 K€ en réalisation 2018 (comptes 74781 à 74785).

Le contrat territorial jeunes (CTJ) du département pour 2016-2021 est quant à lui stabilisé à 55 K€ (compte 74731).

Les subventions attendues au titre du contrat de ville seront budgétées une fois le plan de financement arrêté officiellement pour 2019 avec nos partenaires.

Les communes extérieures sont attendues en financement de nos services scolaires à hauteur de 29 K€, au titre des élèves résidant chez elles (comptes 74741 et 74748). Le Sou des écoles participe comme chaque année à hauteur de 4 575 € au financement des projets des écoles (compte 7476).

Des subventions d'autres partenaires et dons de mécènes complètent ces recettes, qui sont budgétées au fur et à mesure de leurs notifications (31 K€ au BP 2019).

1.1.4. Le total des recettes de fonctionnement

Nous tablons sur des produits des services et du domaine à 1,069 M€ (chapitre 70), en réfaction notamment du fait du transfert de certaines charges de gestion des actions sociales au CIAS (charges auparavant assumées par la commune pour son CCAS, et qu'elle lui refacturait).

Les produits de gestion courante (chapitre 75), comprenant essentiellement les loyers perçus, s'élèvent prévisionnellement à 164 K€ (contre 159 K€ au BP 2018 et 170 K€ en réalisation 2018).

Quant aux produits exceptionnels (chapitre 75), ils comprennent 167 K€ au titre des liquidités du legs Bernier disponibles au 1^{er} janvier, et qui sont affectées au financement de la chatterie (cf. infra § 2.1.2). Au total, ces produits sont crédités de 277 K€ au BP 2019.

Au total, nos **recettes réelles de fonctionnement** sont estimées à **22,885 M€** pour 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2018	BP 2019
Les recettes de fonctionnement – K€							
Impôts et taxes	17 265	17 643	17 877	18 070	17 760	16 711	16 984
Dotations, subv, participat	6 085	5 768	4 847	4 732	4 623	5 210	4 270
Pdts services, domaine	1 214	1 297	1 244	1 257	1 243	1 168	1 069
Autres pdts courants	574	643	950	431	573	476	562
Sous-total hors cessions patrimoniales	25 138	25 352	24 917	24 489	24 198	23 565	22 885
	-1,4%	0,8%	-1,7%	-1,7%	-1,2%	-0,6%	-2,9%
Cessions patrimoniales	4 027	2 659	966	825	434		
RRF – Recettes réelles de fonctionnement	29 165	28 010	25 883	25 315	24 632	23 565	22 885
	8,9%	-4,0%	-7,6%	-2,2%	-2,7%	-0,6%	-2,9%

Nous prévoyons également des produits de travaux en régie pour 300 K€ (opérations d'ordre - chapitre

042).

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent sous ces hypothèses à 23,185 M€, en retrait des 23,902 M€ du BP 2018, une fois intégrés ces travaux en régie.

1.2. Des dépenses de fonctionnement au service d'une ville dynamique

1.2.1. Des charges de personnel toujours maîtrisées pour conserver nos marges de manœuvre (chapitre 012)

La collectivité s'est engagée à poursuivre la maîtrise des frais de personnel, qui constitue toujours le 1^{er} poste de dépense, avec une **prévision budgétaire prudente à 11,730 M€** pour 2019, soit environ **56 % de nos dépenses** réelles de fonctionnement.

Ce budget prévisionnel tient compte :

- d'un glissement vieillesse technicité (G.V.T) de + 0,9 % par an, soit environ + 100 K€ de charges annuelles pour la commune à effectif constant, qui comprend à la fois :
 - les hausses d'échelons et d'avancements de grade ;
 - la promotion interne pour 2019 ;
 - le Protocole Parcours Carrière et Rémunération (P.P.C.R) qui, après une année d'interruption, aura des effets en 2019 (+ 153 K€). Il correspond à l'effort de transformation de primes en traitement indiciaire et à la revalorisation de certaines échelles indiciaires.
- de l'actualisation du régime indemnitaire voté le 17 décembre 2018 (+ 35 K€ en 2019) : qui s'appuie sur les fonctions exercées (le « poids du poste » et non plus uniquement sur le grade de l'agent), avec une équité de rémunération entre femmes et hommes ;
- des remplacements d'agents et des créations de poste envisagés ;
- de la revalorisation du SMIC : +1,5 % au 1^{er} janvier 2019 (+ 1,24% au 1^{er} janvier 2018) ;
- du projet de réforme des retraites, qui vise un système universel, en remplacement de la quarantaine de régimes actuels, avec un possible alignement des retraites du public sur le privé. Cette refonte pourrait entraîner des changements de stratégie d'évolution de carrière pour certains agents, comme le report de leurs départs en retraite.

L'actualité du service des ressources humaines est avant tout marquée par la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, avec un surcroît de travail et de responsabilité pour la collectivité.

Nous poursuivons nos efforts de saine gestion en 2019, tout en recherchant des solutions innovantes pour des services performants et de bonnes conditions de travail, grâce notamment à :

- l'analyse des besoins des services au vu des départs (remplacement ou non, prise en compte de l'effet noria, le transfert des agents vers l'agglomération,...), avec la volonté d'optimiser nos frais de personnel à l'échelle du territoire grâce à la mutualisation des ressources. Le transfert de la compétence action sociale (petite enfance et personnes âgées) au CIAS Arlysère au 1^{er} janvier 2019 en est l'illustration.
Le dispositif des emplois d'été (à partir de 16 ans) sera reconduit afin d'accompagner les jeunes dans leur formation et faciliter leur accès au marché du travail.
- la gestion du temps de travail et la limitation des charges sociales
Il conviendra de tenir compte de l'actualité de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires. L'optimisation des charges sociales est recherchée continuellement en lien avec des cabinets conseils spécialisés en ce domaine.
Nous recherchons sans cesse le moyen de limiter les heures supplémentaires au strict nécessaire pour la permanence et la qualité des services publics.
La réflexion se poursuit par ailleurs sur l'opportunité de maintenir le dispositif actuel d'aménagement et réduction du temps de travail (A.R.T.T), avec l'objectif de privilégier ce qui favorise l'efficacité du travail et le présentisme des agents, dans l'intérêt du service et des usagers.
- la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qui fait l'objet d'une actualisation annuelle.
- la poursuite de l'optimisation de la couverture de notre risque statutaire, opérée en 2017 avec de nouveaux contrats d'assurance, groupés à l'échelle intercommunale, et l'option d'une auto-

couverture du risque de congé pour maladie ordinaire.

- la santé, sécurité et conditions de travail des agents, qui font toujours l'objet d'une attention particulière.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en lien avec le conseiller de prévention intercommunal, a finalisé le document unique de la collectivité en 2017.

Il reste à finaliser en 2019 certains plans d'actions prévention, qui permettront de lutter contre l'absentéisme et de faire baisser encore notre taux accident du travail (passé de 3,98 % en 2018 à 3,18% en 2019).

Pour l'amélioration continue des conditions de travail et du bien être au travail de nos agents, il est notamment prévu de :

- regrouper les services de la direction des services techniques avec ceux du centre technique municipal (C.T.M) ;
 - réviser le Plan de circulation du C.T.M ;
 - réorganiser les ateliers menuiserie et parc auto ;
 - créer de nouveaux vestiaires ainsi qu'un réfectoire.
- Il conviendra de rester attentif aux questions d'égalité homme/femme et à la lutte contre les discriminations pour lesquelles nous ne rencontrons pas de problème significatif à ce jour.

En K€	Hypothèses d'évolution 2019	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Projet CA 2018	BP 2019p	Evol BP19 / CA18
. Revalorisation du point d'indice	-						
. Revalorisation du SMIC (5 agents)	1,5 % au 1 ^{er} janvier						
. Régime indemnitaire	-						
. Effet GVT	0,90%						
. Protocole PPCR							
Rémunérations et charges		11 061	10 995	11 237	10 569	11 186	617
Primes d'assurance		347	260	241	248	248	0
. CDG							
. CNFPT							
Cotisations CNFPT CDG		144	143	146	140	146	6
Divers		109	112	106	150	150	0
Chap.012 Charges de personnel	invariant par prudence	11 661	11 510	11 730	11 107	11 730	623
		-0,18 %	-1,29 %	0,57 %	-3,50 %	0,00 %	
Chap.013 Atténuation de charges*	-	298	217	177	126	120	-6
Chap 70 Refacturations aux tiers**		298	320	294	299	167	-132
Charges nettes de personnel pour le budget principal		11 065	10 973	11 259	10 682	11 443	761
		3,24 %	-0,83 %	1,77 %	-2,65 %	1,63 %	

nd : non déterminé

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers

1.2.2. Des achats et prestations de services orientés vers la rationalisation et l'innovation (chapitre 011)

Nous prévoyons un poste d'achat de fournitures et de prestations à 5,515 M€, plus élevé que ce qui était annoncé lors du DOB, puisque ce poste était retenu à 5,134 M€, comme au budget primitif 2018.

Ce crédit budgétaire ne devrait pas être réalisé à due concurrence, comme c'est le cas annuellement (4,859 M€ de réalisation 2018 pour 5,316 M€ de budget total).

Cette hypothèse relève donc de la prudence et de la sincérité budgétaires, et nous permet d'anticiper notamment :

- les effets de l'inflation : +1,2 % attendue en 2019 (soit + 58 K€ de dépense) ; mais bien plus pour celles des dépenses courantes des communes, dite inflation du « panier du maire », qui s'établit à environ +0,9 % de plus (soit + 102 K€ de dépense et non + 58 K€) ;
- le développement de certains services, comme la restauration scolaire (+ 20 K€), l'effort de

renouvellement de la signalisation routière et de l'entretien de notre voirie (+ 113 K€), l'externalisation de certaines tâches d'entretien du parc automobile (+ 54 K€ avec une réduction des charges de personnel en contrepartie) ;

- le coût de nos nouvelles animations (Etape du Tour 140 K€ et aménagements temporaires pour le championnat de France des boules lyonnaises 57 K€, 50^e anniversaire du jumelage avec Winnenden 35 K€), contrebalancé par le moindre coût d'autres événements (Tour de France – 12 K€, fête médiévale – 27 K€).

Assurer la transition énergétique pour un territoire respectueux de l'environnement et résilient et faire face au coût des énergies

Le coût de nos énergies et fluides est évalué à 1,398 M€ pour 2019, soit 25 % de nos achats, contre 1,380 M€ en 2018.

Notre plan d'action pour la rénovation thermique de nos bâtiments devrait nous permettre de faire des économies significatives à terme, sachant que leur consommation d'énergie est estimée à 977 K€.

Offrir des services publics de qualité pour un cadre de vie agréable et attractif

Pour que notre ville soit dynamique, il faut qu'elle soit agréable et attractive. La qualité de nos services publics joue un rôle majeur en la matière.

Nous mettrons particulièrement l'accent en 2019 sur ceux qui sont offerts à notre jeunesse :

- Maintien de l'ensemble des crédits de fonctionnement des écoles (156 K€ au chap.011), avec le souci permanent d'accompagner la réussite éducative de tous nos jeunes.
Nous consacrerons 78 K€ aux dispositifs HPC - harmonisation des pratiques culturelles, pôle et REP – réseau d'éducation prioritaire.
Des crédits seront par ailleurs dédiés à l'entretien et la modernisation de nos bâtiments scolaires (plan annuel de gros entretien, raccordement au réseau de chaleur urbain, rénovation et développement des outils numériques,...).
- Confort de la vie familiale grâce à la variété et la qualité de nos services périscolaires : 654 K€ au chap.011
 - Amélioration continue de la qualité des repas servis dans nos cantines scolaires et effort financier important consenti pour ce service (431 K€ au chap.011 sans compter les charges de personnel, 233 K€ de participation des familles et 121 K€ de subventions) ;
 - Meilleur confort de vie pour les enfants de l'école de Saint-Sigismond fréquentant la cantine scolaire avec la fin des trajets en bus d'ici la fin de l'année, une fois construit le nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond ;
 - Accueil périscolaire avant et après la classe, y compris une offre de garderies ;
 - Effort conséquent en faveur du sport scolaire, avec la volonté renouvelée de promouvoir les activités pouvant être pratiquées dans notre environnement montagnard (notamment le ski).
Cette offre est complétée par le dispositif Croc'ski pendant les vacances d'hiver, pour les enfants et jeunes qui veulent s'initier ou se perfectionner au ski ou au surf ;
 - Qualité de l'accueil sur les temps de loisirs, avec notamment une Ecole Municipale du Sport (EMS) qui a rouvert toute la journée du mercredi pour harmoniser son fonctionnement avec le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, et permet aux enfants de découvrir des pratiques sportives et les clubs associés ;
 - Nouvelle offre de mini-camps et veillées par notre centre de loisirs (3 K€) ;
 - Une offre spécifique d'accueil et d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans, qui sera coordonnée cette année par le secteur enfance jeunesse pour plus de lisibilité et d'efficacité.
Le service proposera une nouvelle édition des Albé'Games, raid-aventure ouvert aux 12/15 ans, tourné vers la découverte, avec pour leitmotiv la convivialité, le défi et l'entraide.

Soutenir le dynamisme commercial de notre centre-ville

Ce dynamisme constitue l'un de nos objectifs économiques prioritaires, en concertation avec l'agglomération, mais également les chambres consulaires et la Banque des Territoires au travers du dispositif régional MG2T de soutien au management des centre-villes⁴.

⁴ Ce dispositif nous accompagne du fait de notre sélection suite à appel à projet pour le lancement des démarches de management de centre-villes.

Notre action en ce domaine prendra les formes suivantes en 2019 :

- assistance et conseil aux commerces :
En raison des travaux lourds qui se dérouleront dans notre principale artère commerçante en 2018-2019, nous avons souhaité accompagner les commerces pour réduire l'impact que pourront avoir ces travaux sur leur activité.
Nous avons ainsi confié depuis l'année dernière une mission d'assistance et de conseil aux commerces concernés et volontaires, pour les aider à adapter leur offre et accompagner leur transformation en s'ouvrant au commerce en ligne. Cette assistance sera poursuivie (12 K€) ;
- « boîtes à commerces »© :
La chambre de commerce et d'industrie de Savoie a mis sur pied ce dispositif, soutenu par la Caisse des Dépôts, Groupama et la Banque Populaire, pour :
 - accompagner des créateurs dans la concrétisation de leurs projets de commerce en centre-ville⁵ ;
 - leur permettre de les tester pendant au moins un an dans des conditions optimales, puis de s'installer si le test est concluant ;
 - et contribuer également à redynamiser les centres-villes.Un partenariat lie la CCI de Savoie, la ville d'Albertville et la SODES SA⁶ depuis 2018, pour la mise en place de ce dispositif place de l'Europe.
Un appel à candidature a été ouvert en 2018 avec 2 offres retenues et 1 ouverture intervenue⁷. Un autre devrait être lancé à compter d'avril 2019 ;
- soutien au projet de structuration des commerces :
La structuration des commerces, en tant qu'interlocuteurs privilégiés d'un management de centre-ville, apparaît souhaitable sur notre territoire (plan d'action conduit avec MG2T/management de centre-ville) : étape préalable indispensable à la mise en place d'une démarche participative pour le dynamisme de notre centre-ville, qui réunirait ville, chambres consulaires et acteurs concernés de la vie locale. La CCI de Savoie accompagne les réflexions de nos acteurs économiques ;
- compteurs de flux de circulation :
Nous équiperons les principaux points de passage du centre-ville en compteurs de flux piétons (voire 2 roues et véhicules pour certains) pour en mesurer l'importance et l'évolution, en comprendre les ressorts (horaires, météo, animations,...) et fournir des données fiables pour les aménagements urbains.
Je vous rappelle que cette acquisition se fera par le biais d'un groupement d'achat coordonné par la CCI de Région (plan d'action conduit avec MG2T / management de centre-ville) ;
- 1^{er} test de « place making » éphémère sur la place de l'Europe :
Nous étudions la possibilité d'aménager de manière éphémère cette place au printemps 2019, en lien avec les participants au festival des jardins alpestres, pour une réappropriation de cet espace urbain. Ceci afin de soutenir le dynamisme commercial de notre centre-ville et de renforcer son attractivité (plan d'action conduit avec MG2T / management de centre-ville).

Mettre en valeur ce cadre de vie privilégié

Nous souhaitons une nouvelle fois valoriser notre bassin de vie albertvillois et son cadre de vie privilégié, avec des animations déclinées tout au long de l'année. Le cahier des charges à respecter est le suivant :

- respect des valeurs de notre territoire : l'accueil et le partage, la protection de l'environnement ;
- exigence d'une offre de grande qualité, pour l'image de marque de notre territoire et la pérennité de nos festivals ;
- proximité et accessibilité, pour qu'elles profitent à un large public ;
- maîtrise des coûts.

Nous avons également fait le choix de ne pas reconduire systématiquement les animations de l'année précédente (comme par exemple les animations médiévales), et de les revisiter chaque année (comme par exemple le parc d'hiver), notamment pour maîtriser nos dépenses et renouveler l'intérêt

5 Un collège d'experts est mis en place et offre au créateur un solide accompagnement interprofessionnel.

6 Promoteur constructeur propriétaire des locaux commerciaux de la place de l'Europe.

7 Commerces ouverts : Carré Noir – artisan chocolatier glacier, ouverture prochaine : Destosketbroc – économie circulaire.

du public.

Nous attendons de nouveau le soutien de nos partenaires publics traditionnels pour cofinancer ces animations : notre agglomération Arlysère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'Assemblée des Pays de Savoie.

Des partenaires privés sont également attendus en nombre, dans le cadre de notre démarche de financement participatif. Ce mécénat s'est élevé à 20 K€ de recettes en 2018, intégralement reversées au profit du festival de jazz et du Grand Bivouac. Nous n'inscrivons naturellement ce type de recettes au budget qu'une fois les dons réceptionnés.

Certains de ces événements procureront également des recettes directes (locations d'espaces, prix d'entrée,...).

Notre calendrier d'animation repose sur 4 temps forts récurrents, qui rythment l'année.

Festival des jardins alpestres : 2^{ème} édition les 18 et 19 mai

Il vise à renforcer le lien entre l'homme et le patrimoine végétal alpestre à travers la création de jardins éphémères, mais aussi différentes rencontres et animations pour mieux connaître l'environnement local et échanger sur les usages du végétal (ateliers, balades, causeries, expositions, ...). Le thème retenu pour 2019 sera celui des « Saveurs de montagne ».

Coût prévisionnel : 55 K€.

Festival de musique

Festival des musiques militaires : 42^{ème} édition du 5 au 7 juillet

Albertville Jazz Festival : 5^{ème} édition du 20 au 27 juillet

Nous subventionnons tous les ans les organisateurs de ces deux festivals (respectivement le Comité des fêtes et Jazzbertville), qui rencontrent un succès qui ne se dément pas (5 000 spectateurs pour les musiques militaires, 8 000 pour le jazz).

Le festival des jardins alpestres sera notamment repensé en lien avec de nouveaux partenaires. Des opérations devraient être conduites avec le mouvement citoyen d'agriculture urbaine participative « Incroyables Comestibles » dans différents espaces publics, et en vue d'un place making de la place de l'Europe.

Grand Bivouac : 18^{ème} édition du 17 au 20 octobre

Devenu le n°1 des festivals documentaires de voyage en France, nous poursuivons notre important partenariat logistique et financier à l'organisateur de ce RDV incontournable (110 RDV, près de 80 invités et plus de 34 000 entrées chaque année).

Neige et Glace : 5^{ème} édition en novembre

Ce festival relève d'une ambition économique et sportive :

- proposer un temps fort d'animation en centre-ville pour lancer la saison hivernale, et contribuer à enrayer la baisse des pratiques sportives hivernales par les habitants du bassin. Sachant que l'économie de « la neige » occupe une part fondamentale et structurante de notre économie locale, et que la clientèle locale est essentielle à la stabilisation de l'activité des stations, le festival leur permet de promouvoir leurs offres auprès d'elle ;
- promouvoir l'emploi local en présentant les formations et métiers de la montagne ;
- encourager la pratique sportive par le plus grand nombre par une animation ludique et accessible.

Simple journée d'animation en 2015, Neige et Glace prend dorénavant ses quartiers en centre-ville pour toute une semaine, en transformant Albertville en station de montagne éphémère.

Depuis 2018, le festival valorise également les nouveaux phénomènes culturels qui contribuent à la promotion du ski (en 2018 : Fashion Night, performances artistiques, programmation coordonnée avec le White festival à la Halle Olympique).

Coût prévisionnel : 30 K€.

D'autres temps forts sont également inscrits à l'agenda 2019 :

Championnat de France des sports de boules lyonnaises : du 12 au 14 juillet

Nous accueillerons ce tournoi à la Halle Olympique, avec l'agglomération Arlysère. Une belle occasion de faire rayonner notre territoire et nos acteurs économiques, dans un nouveau domaine sportif.

Coût prévisionnel : 57 K€.

Etape du Tour : le 21 juillet

29^{ème} édition avec 135 km entre Albertville et Val Thorens, pour la ligne d'arrivée la plus haute dans

l'histoire de cette épreuve cyclo-sportive.
Coût prévisionnel : 140 K€. L'Assemblée des Pays de Savoie devrait nous soutenir financièrement.

Tour de France : le 28 juillet

La 20ème étape aura lieu chez nous (4ème année consécutive d'accueil du Tour de France), compte-tenu du succès populaire et médiatique des précédentes éditions.
Coût prévisionnel : 120 K€. L'Assemblée des Pays de Savoie devrait nous soutenir financièrement.

Parc d'hiver : 2ème édition de décembre 2019 à janvier 2020

Nous renouvellerons cette animation à destination des familles, avec le maintien de certaines structures ludiques installées pour Neige et Glace (piste de luge et patinoire), dans un souhait de réduction des coûts et d'impact environnemental.
Coût prévisionnel : 37 K€.

50ème anniversaire du jumelage avec Winnenden. Coût prévisionnel : 35K€.

1.2.3. Les autres charges de gestion courante

Le fonds intercommunal de péréquation intercommunale et communale (chapitre 014)

L'enveloppe nationale du FPIC est stabilisée par l'État pour la 4ème année consécutive, à 1 Mrd €.

Notre commune a déjà bénéficié l'an dernier d'une réduction significative de sa contribution de 97 K€, avec un prélèvement de 199 K€, grâce à la transformation de notre intercommunalité en communauté d'agglomération aux territoires et compétences élargis.

L'impact du changement régulier de la carte intercommunale rend toutefois difficile l'évaluation de la contribution annuelle 2019 du territoire d'Arlysère à ce fonds. Nous retenons par défaut l'hypothèse d'une reconduction de notre contribution 2018 :

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018	2019p	TOTAL
Enveloppe nationale – M€	570	870	1 000	1 000	1 000	1 000	5 440
Contribution Albertville – K€	211,0	284,7	433,3	296,0	199,1	199,1	1 623

Une action sociale revisitée (chapitre 65)

L'action sociale reconnue d'intérêt communautaire est transférée à l'agglomération et son centre intercommunal d'action sociale (CIAS) depuis le 1er janvier 2019.

Les services relevant de la petite enfance et de nos services médico-sociaux antérieurement gérés par le CCAS au travers de budgets annexes (résidence personnes âgées des 4 Vallées, aides et soins infirmiers pour le maintien à domicile, accueil de jour Alzheimer) relèvent à compter de cette date du CIAS.

Notre CCAS poursuivra ses autres actions, et notamment l'aide sociale. Ses effectifs vont passer à seulement 2 agents. La commune continuera à le subventionner, pour un montant qui pourrait passer de 490 K€ en fin d'année 2018 à seulement 100 K€ au BP 2019.

L'impact de ce transfert devrait être neutre sur le plan budgétaire pour la commune, avec moins de subventions à verser et une attribution de compensation réduite à due concurrence.

Par ailleurs, nous élaborerons cette année le nouveau contrat d'animation globale de notre centre socioculturel (CSC), en partenariat avec la Fédération des centres sociaux.

La réalisation d'un point info relais CAF en extension de la maison Aubry (qui accueille déjà le CSC en centre-ville), nous permettra d'assurer des permanences communes d'accueil du public et de réorganiser nos services.

Le CSC poursuivra par ailleurs ses actions et ateliers : médiation d'adultes-relais, ateliers et sorties pour les familles, accompagnement de projets portés par des jeunes, animation du conseil municipal jeunes, présence de proximité dans nos quartiers, reconduction des fêtes de saison et du parc du Val

des Roses.

Ce service intégrera un agent de médiation-animation le 1^{er} février, dans le cadre d'un contrat « parcours emploi compétence » (nouveau contrat aidé proposé par l'Etat).

Un accompagnement indéfectible à la vie associative (chapitre 65, article 6574)

Nous continuerons à soutenir nos 300 associations pour que le lien social demeure l'un des traits essentiels de notre cité. Nous portons cependant un regard vigilant aux demandes formulées par les associations, afin de vérifier l'intérêt communal de leur projet et la réalité de leur besoin de financement.

Dans l'attente de l'examen des demandes de soutien financier pour 2019, je vous propose de reconduire la somme habituelle de 740 K€ au budget primitif pour les subventions aux associations, en sachant que :

- des subventions pourront être allouées par la commune dans le cadre du plan d'action du contrat de ville pour 2019 ;
- le transfert de l'action sociale d'intérêt communautaire à l'agglomération entraînera l'arrêt des subventions du groupe communal (ville et son CCAS) pour les projets relevant de cette compétence.

Nous estimons pour l'heure à environ 10 K€ l'enjeu financier correspondant à l'arrêt de nos subventions aux associations et à 40 K€ celui du financement (*compte 6745*) de la SCIC SPAD (Service Présence A Domicile).

Dans l'attente de l'examen de ces subventions par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, et d'un positionnement quant à leur répercussion ou non sur notre attribution de compensation, nous retenons l'hypothèse d'une neutralité budgétaire de cette question : l'enveloppe des subventions aux associations reste inchangée, tout comme celle de notre attribution de compensation.

Nous pourrions être amenés à revaloriser cette enveloppe de 740 K€ en cours d'année :

- si des demandes le justifient pour des projets nouveaux ;
- et au vu des recettes de notre campagne de financement participatif.

Subventions aux associations	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Crédits ouverts au budget	931 000	961 000	945 000	740 000	740 000	740 000
				au BP	au BP	
Crédits consommés	951 463	863 221	943 740	780 641	759 843	
<i>Dont Maison du tourisme</i>	<i>175 189</i>	<i>176 000</i>	<i>176 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont CAPS</i>			<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont subv exceptionnelles non reconduites</i>			<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont autres associations</i>			<i>737 740</i>	<i>780 641</i>	<i>759 843</i>	

1.2.4. Les projets des services gérés au travers de budgets annexes (chapitres 65 et 67)

Du fait de leur caractère industriel ou commercial, ou de leur assujettissement à la TVA, certains de nos services publics font l'objet d'une individualisation dans un budget annexe.

Ils participeront très significativement en 2019 aux défis que nous souhaitons relever :

- la réduction de nos coûts énergétiques et notre transition énergétique pour un territoire plus résilient, avec la construction de notre réseau de chaleur urbain.
La chaleur produite proviendra à 88 % de l'exploitation du bois (plaquettes forestières et connexes de scierie), une énergie renouvelable disponible dans notre région, et une chaleur à un prix compétitif et surtout stable au regard des autres énergies ;
- la préservation de notre environnement : la qualité de l'air sera significativement améliorée puisque le réseau de chaleur évitera la production locale de 6 300 tonnes de CO₂ par an pour le chauffage. La cuisine centrale poursuivra à développer ses approvisionnements de proximité et de qualité ;
- le soutien au dynamisme économique de notre centre-ville, avec notamment une politique favorable aux usagers fréquentant notre parking souterrain ;
- l'attractivité touristique de notre territoire avec la Citadelle de Conflans ;
- la qualité de notre cadre de vie avec le nouvel « espace santé » ouvert à l'espace administratif et social (EAS) depuis 2018, pour lutter contre la pénurie de professionnels sur notre

territoire, en leur offrant des conditions adaptées aux nouvelles pratiques plus collectives des praticiens.

Réseau de chaleur : fin des travaux de construction du réseau et de sa chaufferie bois énergie

Fonctionnement :

Subvention communale à prévoir = 108 K€ au BP 2019 contre 71 K€ au BP 2018 et 89 K€ au budget global 2018

Investissement :

Crédits de paiement 2019 = 3,449 M€ pour solde d'une autorisation de programme de 19,740 M€ HT.

Pas d'avance communale à prévoir au BP 2019

Cuisine centrale : hausse importante de son activité

En 2018, elle a livré 113 800 repas (soit + 10 000), avec la hausse constante de la demande des restaurants scolaires (+ 7%) et un nouveau client (le restaurant scolaire de la commune de Tours-en-Savoie 37 repas/j).

D'ici 2020, le service fournira le nouveau restaurant scolaire de Saint-Sigismond, la maison de l'enfance et certaines crèches de l'agglomération. Il devrait dès lors utiliser pleinement sa capacité de production, à équipement et organisation constants.

Pour faire face à sa hausse d'activité, le service envisage le recrutement d'un agent polyvalent courant 2019.

Amélioration continue de la qualité des repas et baisse des coûts de production :

Soucieux d'améliorer la qualité du service, nous avons fortement augmenté la part des produits bio. Ils représentent au moins 20 % de nos achats depuis 2017.

Nous avons également travaillé, à l'échelle du bassin, et en lien avec les producteurs et la Chambre des métiers et de l'Artisanat, au développement de notre approvisionnement en circuit court. Une convention a été signée à cette fin en 2016 (opération « bien manger »). Les circuits courts représentent dès à présent 20 % de nos achats.

Contrairement à l'idée couramment répandue que les produits qualitatifs coûtent cher, nous avons constaté qu'ils nous ont permis de réduire nos coûts de production, puisque nous avons nettement moins de perte lors de la fabrication des repas (notamment pour la viande qui se rétracte moins à la cuisson).

Fonctionnement :

Pas de subvention communale à prévoir au BP 2019, contre 48 K€ au BP 2018 et 0 € au budget global 2018.

Parking souterrain de l'Hôtel de ville

Gestion confiée à un gérant, Indigo, depuis le 1^{er} février 2017.

Gratuité de la 1^{ère} demie heure, puis du samedi de 8h30 à 19h30 depuis le 4 février 2017, pour favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville.

Fonctionnement :

Subvention communale à prévoir = 50 K€ au BP 2019, contre 58 K€ au BP 2018 et 63 400 € au budget global 2018.

Investissement :

Des travaux de mise aux normes sont à prévoir à la charge du propriétaire cette année (notamment désenfumage), pour environ 50 K€.

Avance communale à prévoir = 40 K€ au BP 2019

Centre international de séjour

L'association ULVF Vacances gère l'établissement depuis fin 2016 en tant que délégataire de service public. Elle le commercialise sous l'appellation « La Citadelle de Conflans », en tant qu'hôtel 3 étoiles depuis le 7 décembre 2017, labellisé « accueil vélo ». Elle a demandé le classement pour le label environnemental « clef verte » et cherche un partenaire pour proposer une activité de location de vélos à assistance électrique.

La clôture du budget annexe dédié est envisagée en cours d'année, puisque les dépenses de rénovation prévues au contrat de concession sont à présent achevées. La gestion des opérations restant à la charge de la commune se ferait ensuite au sein du budget principal.

Fonctionnement :

Versement d'une redevance de 61 K€ par an à Val Savoie Habitat au titre d'un BEA pour le bâtiment. Paiement de charges d'intérêt pour les travaux du hall d'entrée (8 K€).

Notre délégataire nous verse une redevance, ventilée entre une part fixe de 3 K€ HT et une part variable de 0,2 % du résultat brut d'exploitation HT (non versée en 2018 du fait d'un résultat déficitaire).

Reste à charge de la commune = 63 K€, contre une subvention communale de 64 300 € au BP du

budget annexe en 2018 et de 56 700 € à son budget global 2018.

Locaux professionnels loués

Poursuite de l'aménagement de l'espace santé dans les locaux de l'EAS avec une 2ème tranche portant sur les 400 m² libérés par la Mission Locale Jeunes, lorsque celle-ci aura intégré la maison Mathias rénovée.

Ce budget annexe regroupe également les opérations de gestion des Centre des finances publiques, Centre de Ski et de Snowboard et divers locaux loués à des professionnels.

Fonctionnement :

Subvention communale à prévoir = 170 K€

Investissement :

Les travaux d'aménagement du pôle de santé sont estimés à ce stade à 100 K€ pour la nouvelle tranche 2019.

Avance communale à prévoir = 100 K€ au BP 2019

Opérations d'aménagement

La totalité des lots de l'entrée Sud des Chasseurs Alpins est vendue depuis 2017 et des travaux de VRD ont été réalisés par la ville à leurs abords.

Nous étudions avec le Département de la Savoie un nouvel aménagement de l'entrée Sud, et notamment du carrefour avenue Jean Jaurès/avenue des chasseurs alpins/pont du Mirantin.

Les travaux de VRD restant à réaliser par la ville aux abords des lots font partie du périmètre étudié.

Nous prévoyons 10 K€ pour les seules études sus-visées.

Fonctionnement :

Subvention communale à prévoir = 10 K€

1.2.5. Le total des dépenses réelles de fonctionnement

Notre contingent du service départemental de service incendie et secours est notifié à 994 K€ (976 K€ en 2016, soit +1,9 % / chapitre 65, compte 6553).

Pour ce qui est de nos charges financières (chapitre 66), l'année devrait rester marquée par un accès facile au crédit pour les communes, à des taux qui demeureront historiquement bas.

Nous espérons également bénéficier des prêts spécifiques de la CDC pour nos opérations de transition énergétique et d'aménagement urbain.

Nos charges sont évaluées à ce stade prudemment à 761 K€, contre 707 K€ en réalisation 2018, compte-tenu d'une provision pour les emprunts à souscrire courant 2019. Nous pourrions affiner cette prévision à l'occasion du budget primitif.

Nos dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever sous ces différentes hypothèses à environ 21,015 M€ au budget primitif 2019, en retrait de - 739 K€ sur le BP 2018.

Cette évolution résulte de :

- notre effort de maîtrise de nos charges de personnel et de gestion courante,
- et du transfert de charges de l'action sociale d'intérêt communautaire à notre agglomération, estimé à ce stade à - 760 K€⁸ pour le budget primitif 2019 :

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2018	BP 2019
Les dépenses de fonctionnement – K€							
Ch à caractère général	4 799	4 890	5 015	4 787	4 859	5 134	5 516
Ch de personnel	11 600	11 682	11 661	11 510	11 106	11 730	11 730
Contingent, particip, subv	3 833	3 907	4 023	4 519	3 256	3 833	2 742
Sous-total ch de gestion courante	20 231	20 479	20 698	20 815	19 221	20 697	19 988
	-0,9%	1,2%	1,1%	0,6%	-7,7%	-0,5%	-3,4%
Ch financières	957	899	850	777	707	783	761
Ch exceptionnelles hors SAMSE	465	347	655	369	536	274	267
DRF – hors annulation rattachement vente	21 653	21 724	22 204	21 961	20 464	21 755	21 015
	-0,9%	0,3%	2,2%	-1,1%	-6,8%	-1,1%	-3,4%
Annulation rattachement vente SAMSE en 2015		1 900					
DRF – dépenses réelles de fonctionnement	21 653	23 624	22 204	21 961	20 464		
	-0,9%	9,1%	-6,0%	-1,1%	-6,8%		

8 - 720 K€ subvention et reversements au CCAS et - 40 K€ à la SCIC SPAD.

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'établissent quant à elles à **23,185 M€**, une fois intégré l'autofinancement de 2,169 M€ (1,030 M€ d'amortissements et 1,139 M€ de virement volontaire à la section d'investissement), contre 23,902 M€ au BP 2018 dont un autofinancement de 2,147 M€.

1.3. Un niveau prévisionnel d'épargne

Notre épargne brute de gestion⁹ s'établit à ce stade à 2,919 M€, soit 13 % de nos produits de gestion courante (14 % en 2018 avec 3,119 M€ d'EBG).

La capacité d'autofinancement s'élève à 2,169 M€ (2,147 M€ au BP 2018), dont 1,139 M€ de virement volontaire à la section d'investissement (*ligne 023*).

Elle ne suffit pas à elle seule, au stade du budget primitif, à couvrir le remboursement du capital de la dette et doit être complétée pour ce faire par 119 K€ d'autres ressources disponibles en investissement (FCTVA notamment) :

	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2018	BP 2019
Epargne brute de gestion = RRF – DRF hors résultats financier et exceptionnel	5 183 437	5 055 672	3 924 027	3 903 321	4 939 677	3 118 832	2 919 299
<i>Evolution</i>	-0,8%	-2,5%	-22,4%	-0,5%	26,6%	-3,4%	-22,6%
Soit en % des pdts gest courant	21%	20%	16%	16%	21%	14%	13%
CAF corrigée de Cebal/SAMSE*	3 922 531	3 959 510	2 964 112	2 842 543	4 436 515	2 147 487	2 169 478
<i>Evolution</i>	-0,4%	0,9%	-25,1%	-4,1%	56,1%	3,4%	-13,6%
Soit en % des pdts gest courant	16%	16%	12%	12%	19%	9,3%	9,7%
Amortissement du capital de dette**	2 542 779	3 434 869	2 033 651	2 093 771	1 982 303	2 002 305	2 288 868
Capacité/besoin de financement* = CAF nette du remb capital dette	1 379 752	524 641	930 461	748 772	2 454 212	145 182	-119 390
<i>Evolution</i>	36,0%	-62,0%	77,4%	-19,5%	227,8%	-303,3%	-123,4%
Soit en % des pdts gest courant	6%	2%	4%	3%	10%	0,6%	-0,5%

Compte-tenu du legs de Mme Bernier affecté à la chatterie, et compris dans la CAF, la CAF nette est en réalité déficitaire au stade du BP 2019 de 286 K€.

Le budget primitif est cependant en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du CGCT (*code général des collectivités territoriales*) puisqu'une simple quote-part du FCTVA (qui atteint 918 K€) suffit à combler ce besoin de financement (que l'on retienne 119 K€ ou 286 K€), sans qu'il soit nécessaire d'appeler d'autre ressource propre de la section d'investissement.

Ces niveaux d'épargne seront largement bonifiés en cours d'année puisque par le jeu des principes budgétaires et comptables (annualité, sincérité, prudence,...), nous devons prévoir toutes nos dépenses et appréhender nos recettes à venir de manière très prudentielle. Le budget primitif ne tient pas non plus compte du résultat largement excédentaire à la fin 2018 (+5,1 M€ en 1ère estimation). La démonstration en est faite en 2018, avec une CAF réalisée à hauteur de 4,437 M€, alors qu'elle n'était prévue que pour 2,147 M€ au budget primitif.

2. Un niveau d'investissement élevé et la recherche permanente de partenaires pour son financement

2.1. Les dépenses d'équipement propre (*chapitres 20 à 23 et 040*)

2.1.1. Les opérations pluriannuelles (AP/CP)

Les opérations gérées budgétairement sous forme d'AP/CP en 2019 s'élèvent en crédits de paiement à **9,481 M€**, sachant qu'aucune autorisation de programme nouvelle n'est proposée à l'ouverture :

⁹ Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, hors résultats financier et exceptionnel.

N°	Objet	Montant AP pour DM1 2018	Révision BP 2019	Montant AP pour BP 2019	Réalisé antérieur hors RAR	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 187 323		1 187 323	1 185 836	1 487		
2015-01	Restaur. Église Conflans	399 342	34 960	434 302	342	294 600	93 160	46 200
2015-04	Equipements pour une « ville intelligente »	1 847 085	65 000	1 912 085	113 367	1 309 283	489 435	
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	193 767	670 000	863 767	32 821	75 746	705 200	50 000
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	900 450		900 450	332	59 320	460 104	380 694
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 654 185		2 654 185	2 039 262	614 923		
2016-02	Rénovation thermique des écoles	1 918 569	-1 631 000	287 569	287 569			
2016-03	Aménagement urbain HDV	1 051 287	-540 284	511 003	5 940	380 063	125 000	
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	54 049		54 049	26 868	27 181		
2017-01	Réseaux centre aménagé rue République	5 611 236		5 611 236	1 470 099	3 144 028	997 109	
2017-02	Maison de l'enfance	7 566 000		7 566 000	518	1 630 682	5 291 087	643 713
2018-01	Point info relais CAF	897 665		897 665		193 665	704 000	
2018-02	Nouveau restaurant scolaire St-Sigismond	751 000	214 636	965 636		350 000	615 636	
TOTAL AP ville en cours €TTC		25 031 958	-1 186 688	23 845 270	5 162 954	8 080 978	9 480 731	1 120 607

Ces dépenses seront couvertes à minima par les subventions déjà notifiées, dont le montant attendu dès le budget primitif 2019 est de 2,929 M€.

Le solde du besoin de financement de ces AP/CP en cours s'élève donc à ce stade à 6,552 M€.

Des délibérations spécifiques vous sont proposées par ailleurs pour les AP/CP qui font l'objet de modifications. Voici l'actualité des autres AP/CP :

- AP 2017-01 – Travaux de réseaux et réaménagement de la rue de la République : les travaux ont repris le 4 février dernier pour 3,5 mois ;
- AP 2017-02 – Construction de la maison de l'enfance : les travaux devraient être achevés cette année pour une livraison en janvier 2020.
Pour l'heure, la région nous subventionne à hauteur de 1,650 M€ dans le cadre du contrat de ville, la Caisse d'Allocations Familiales de 982 K€, le Département de 476 K€. Nous attendons 2,411 M€ de versement de ces subventions en 2019, qui pourront être inscrits dès le budget primitif.
La CAF nous a également accordé 560 K€ de prêts à taux 0 %.
- AP 2018-01 – Construction du point-info relais de la CAF : les travaux devraient être achevés cette année pour une mise en service en septembre 2019.
La CAF nous subventionne à hauteur de 500 K€ (dont 220 K€ attendus en versement en 2019) et nous a accordé 140 K€ de prêts à taux 0 %.

2.1.2. Les autres opérations à gérer sur des crédits d'équipement classiques

D'autres équipements sont d'ores et déjà envisagés pour 2019, à savoir dès le budget primitif :

- la réhabilitation de la Maison Mathias pour accueillir la Mission Locale Jeunes (1,100 M€) ;
- la rénovation de l'école Raymond Noël et notamment d'un de ses planchers (600 K€) ;
- l'aménagement des VRD dans le quartier prioritaire, aux abords de la maison de l'enfance (450 K€) ;
- le confortement des terrains sous Conflans par mesure de sécurité (200 K€) ;
- l'aménagement d'une chatterie dans les locaux à présent inoccupé du cimetière du Chiriac (167 K€), financé en totalité par l'affectation du legs de Mme Bernier en 2017¹⁰ ;
- la déconstruction par mesure de sécurité d'un bâtiment montée de Beaufort (180 K€) ;
- d'autres travaux lourds de VRD (382 K€), principalement rue Chautemps ;
- des équipements et réseaux informatiques pour nos écoles (70 K€) ;
- le recours à des programmistes pour déterminer le plan de rénovation (y compris thermique) de l'école du Val des Roses (80 K€) et du théâtre de Maistre (50 K€) ;
- la rénovation de la tour Sarrazine (90 K€) ;
- la rénovation de la maison Perrier de la Bathie (50 K€) ;
- la rénovation d'un nouveau local loué à la DDT dans le quartier prioritaire (30 K€) pour l'accueil d'associations ;
- l'achat de compteurs de flux piétons (42 K€).

Nous maintiendrons également un effort annuel d'entretien du patrimoine existant (bâtiments, réseaux, matériels, véhicules,...), pouvant être budgété par tranches au fur et à mesure de nos besoins, de la finalisation des projets et de l'émergence de nouvelles marges de manœuvre

¹⁰ 177 235,62 € de liquidités immédiatement disponibles et une cession d'un appartement espérée pour 70 K€.

financières, dont 1,398 M€ au budget primitif (contre 850 K€ annoncés au DOB).

Il s'agit autant de garantir un état de santé satisfaisant de nos équipements actuels, que de réduire progressivement les frais de fonctionnement qu'ils induisent, notamment en fluides.

Ces crédits comprennent notamment 234 K€ de renouvellement de la flotte automobile, afin de disposer le plus rapidement possible d'équipements utiles au bon fonctionnement de nos services. Un camion d'occasion est en effet nécessaire au centre technique municipal, en remplacement d'un autre usagé et coûteux en entretien. Ce crédit couvre également l'achat de 5 utilitaires légers, dont 4 en remplacement de véhicules trop usagés, et 3 véhicules légers suite à la fin de notre location longue durée.

Une enveloppe de 50 K€ est également réservée pour l'équipement de nos écoles, avec notamment de quoi pourvoir aux besoins associés au dédoublement des classes à la prochaine rentrée.

Nous allons par ailleurs moderniser nos outils informatiques (100 K€) avec de nouveaux logiciels de gestion technique de notre patrimoine, ainsi que de nos salles municipales.

Les travaux en régie sont budgétés pour mémoire à hauteur de 300 K€ dans ces incontournables.

2.1.3. Les fonds de concours et avances versés (chapitres 204 et 27)

Notre projet de budget 2019 tient compte de notre participation annuelle de 500 K€ (pour un total de 3 M€) au concessionnaire d'aménagement de la ZAC du parc olympique, pour la réalisation des équipements publics (*compte 2764*).

Les travaux de construction d'une nouvelle Halle sportive devrait démarrer à l'automne 2019 pour une durée d'un an et un coût prévisionnel d'environ 3 M€. Cet équipement comprendra des courts de tennis (couverts et extérieurs), un pétanquodrome, une école de cirque.

La région prévoit de soutenir ce projet à hauteur de 1 M€ (annonce de son Président, M. Laurent Wauquiez, en visite à Albertville en début d'année).

Nous espérons pouvoir bénéficier en complément du soutien financier de l'État, puisque ce nouvel équipement répondra à plusieurs objectifs de la politique nationale du sport.

A l'occasion du budget primitif, nous prévoyons de verser des avances à nos budgets annexes comme suit pour un total de 150 K€ (*compte 27638*):

- des locations de locaux professionnels à TVA : 100 K€ pour la poursuite des travaux d'aménagement de l'espace de santé ;
- du parc de stationnement : 40 K€ pour des travaux de désenfumage à la charge du propriétaire ;
- des opérations d'aménagement : 10 K€ par précaution pour l'entrée Sud.

En sus de cet effort d'équipement propre de la ville, nous soutiendrons l'investissement réalisé par le département de la Savoie pour la traversée d'Albertville, avec une contribution conventionnelle de 134 K€ au plan qualité routière départemental¹¹ (*compte 204133*).

2.2. Les sources de financement du programme d'équipement hors l'emprunt

Cet effort d'équipement sera tout d'abord financé par notre autofinancement : 2,169 M€ au stade du budget primitif pour le budget principal (amortissements compris pour 1,030 M€, ainsi que 167 K€ de liquidités immédiatement disponibles du legs de Mme Bernier).

Les autres recettes d'investissement attendues proviendront pour le budget principal :

- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 918 K€ ;
- de la taxe d'aménagement évaluée à 550 K€ ;
- de subventions d'investissement, qui seront complétées par les autres subventions attendues de nos partenaires, au fur et à mesure de leur notification, et qui comprendront au budget primitif un montant d'environ 3,009 M€ :
 - le produit des amendes de police, estimé par défaut à 86 K€ (idem 2018) ;
 - 2,922 M€ de subventions notifiées et affectées, pour l'essentiel à nos AP/CP, dont 2,411 M€ pour la seule construction de la maison de l'enfance ;
- des cessions foncières, dont certaines sont déjà en cours de négociation et devraient être rapidement concrétisées, avec 24 K€ au moment du budget primitif.

11 *Convention de 30 ans pour la période 2003-2032.*

Ces ventes devraient atteindre à minima 1,495 M€ au vu des compromis actuels¹², voire 2,724 M€. Nous inscrivons 1,495 M€ de dette au budget primitif dans l'attente de ces produits ;

- diverses recettes, notamment de remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA (28 K€).

Lors du vote du budget primitif 2019

	Dépenses	Recettes
ces diverses recettes d'investissement hors emprunt		6,780 M€
avec un remboursement d'emprunt de <i>dont 50 K€ pour les nouveaux emprunts</i>	2,826 M€	
un effort d' équipement propre	15,095 M€	
des fonds versés aux tiers et budgets annexes pour	0,804 M€	
diverses dépenses d'investissement hors emprunt	0,012 M€	
soit un besoin de financement résiduel par emprunt de <i>dont 1,658 M€ par anticipation des cessions immobilières et des subventions</i>		11,958 M€
<i>TOTAL des opérations réelles</i>	18,738 M€	18,738 M€

2.3. Le recours à l'emprunt et l'équilibre financier du budget

L'investissement se fera sans pour autant obérer l'avenir puisque nous avons, je vous le rappelle, pour objectif de désendetter la commune d'environ 4 M€ sur le mandat 2014-2020.

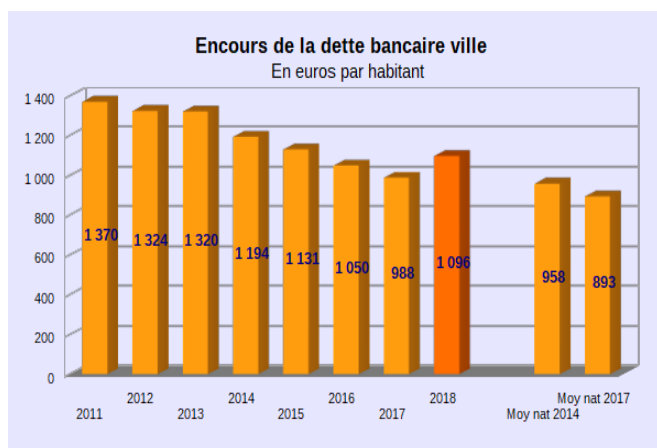
La situation au 31 décembre 2018

Notre encours de la dette s'élève fin 2018 à 24,083 M€ sur le budget principal, soit en réduction de 3,596 M€ depuis 2013 :

	Encours CA 31/12/2013	Encours prévu 31/12/2018 yc reports fin 2018	Variation 2018-2017	Variation 2018-2013
Emprunts long terme	24 061 796	23 545 855	3 486 695	-515 941
CLTR	1 957 000	537 419	537 419	-1 419 581
TOTAL banques	26 018 796	24 083 274	4 024 114	-1 935 522
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	24 083 274	4 024 114	-3 595 522

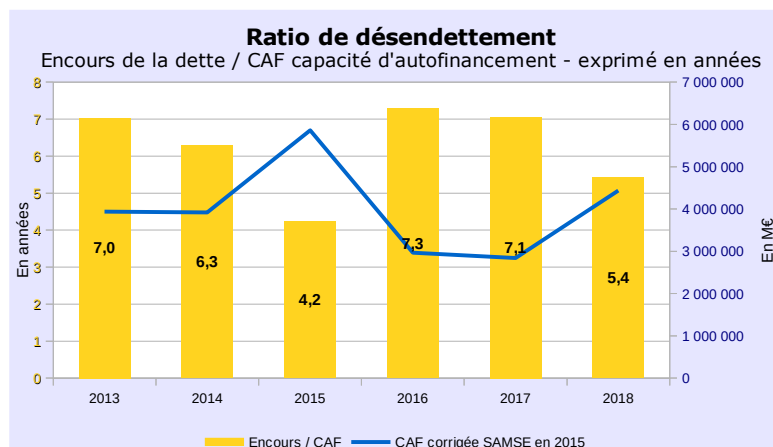
Même s'il diminue régulièrement depuis 2014, notre **niveau d'endettement** auprès des banques (**1 096 €/habitant** en 2018) (*reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate*) reste supérieur à la moyenne observée dans les autres communes de notre strate démographique (893 €/hab en 2017).

Cet écart représente 4,0 M€ d'encours en plus pour notre commune (contre + 4,6 M€ en 2014), et nous souhaitons nous rapprocher de ce ratio en fin de mandat.



12 500 K€ pour l'Hôtel des administrations, 33 K€ pour les terrains adjacents à la Maison Rouge, 70 K€ pour l'appartement du legs Bernier, 42 K€ pour la maison des accordéonistes, 850 K€ pour la DUST.

Notre ratio de désendettement demeure cependant bien en-deçà du plafond des 12 ans évoqué par la loi de programmation des finances publiques grâce à notre niveau satisfaisant d'épargne :



L'évolution prévue au BP 2019

Le remboursement en capital des emprunts souscrits à ce jour par le budget principal s'élève à environ 2,239 M€ en 2019. Il convient de lui ajouter une provision budgétaire pour les emprunts à souscrire en cours d'année, que nous avons estimée à 50 K€.

Nous avons également un désendettement définitif à opérer contractuellement cette année sur notre emprunt de crédit-revolving (CLTR), puisqu'il a été mobilisé à fin 2018, pour 537 K€, et que notre contrat s'achève cette année.

Pour faire face à ces échéances, nous disposons de 28 K€ de recette en remboursement de capital d'emprunt par notre budget annexe des locations professionnelles à TVA (*chapitre 27 - compte 27638 en recettes*).

Pour assurer l'équilibre financier de notre section d'investissement, il nous faut donc réserver 2,798 M€ de ressources propres au paiement de nos échéances d'emprunt et autres prêts (2,288 M€ d'échéance de prêts + 537 K€ de désendettement CLTR - 28 K€ de remboursement du budget annexe).

Cette somme est aisément couverte par une partie de nos ressources propres, soit :

- l'autofinancement libre d'affectation : soit 2,002 M€ hors le legs de Mme Bernier ;
- et une partie du FCTVA : 796 K€ sur les 918 K€ attendus, soit un solde disponible de 122 K€.

Il est inutile de faire peser sur nos services publics un effort d'épargne immédiat et exclusif pour des investissements de long terme, en limitant trop strictement le recours à l'emprunt. Ce financement externe permettra donc d'équilibrer notre section d'investissement.

Nous observons en sus, depuis deux ans, une détente des marchés financiers, avec un accès facile au crédit, à des taux historiquement bas. Cette tendance devrait perdurer en 2019, d'autant que nous devrions être éligibles à certains prêts spécifiques de la CDC.

Nous prévoyons au stade du budget primitif :

- un recours à l'emprunt sur 2019 d'environ 11,958 M€ ;
- soit un encours de la dette prévisionnel de 33,2 M€ fin 2019 ;
- et donc un endettement de + 5,536 M€ depuis 2013 :

	Encours CA 31/12/2013	Encours prévu 31/12/2018 yc reports fin 2018	Variation 2013-2018	BP 2019		Encours prévu 31/12/2019 yc reports fin 2017	Variation 2019-2018	Variation 2013-2019
				Remboursé	Souscription			
Emprunts long terme	24 061 796	23 545 855	-515 941	2 288 868	11 958 187	33 215 174	9 669 319	9 153 378
CLTR	1 957 000	537 419	-1 419 581	537 419		0	-537 419	-1 957 000
TOTAL banques	26 018 796	24 083 274	-1 935 522	2 826 287	11 958 187	33 215 174	9 131 900	7 196 378
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	-1 660 000	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	24 083 274	-3 595 522	2 826 287	11 958 187	33 215 174	9 131 900	5 536 378

L'endettement au 31 décembre 2019

En fin d'année, le budget devrait être équilibré avec un recours à l'emprunt réduit d'environ - 7,4 M€, pour être ramené à 4,6 M€, grâce :

- à la reprise des excédents antérieurs (5,1 M€ d'excédent estimé fin 2018 à ce stade, à affecter très majoritairement à l'investissement) ;
- aux cessions patrimoniales à intervenir pour un minimum de 1,495 M€ ;
- aux subventions à encaisser pour au moins 0,5 M€¹³ ;
- à l'autofinancement complémentaire qui pourra être dégagé en fonctionnement (estimé prudemment à au moins 0,3 M€).

La collectivité afficherait sous ces hypothèses, et toutes choses égales par ailleurs :

- un désendettement budgétaire de - 1,8 M€ depuis 2013-2019 ;
- avec un encours de la dette de 25,9 M€ au 31 décembre 2019.

Notre stratégie d'endettement 2019 sera actualisée en tant que de besoin au cours de l'année.

C'est sur ces bases que je vous propose :

- **de maintenir les taux d'imposition** des contributions directes à leurs niveaux actuels à savoir :
 - 12,78 % pour la taxe d'habitation ;
 - 17,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 75,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur

 Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Le registre est signé par les membres présents,
 Le maire,

Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres présents ou représentés	32
Abstentions	0
Suffrages exprimés	32
Contre	0
Pour	32

Délibération rendue exécutoire
Après transmission en Préfecture
le 20 mars 2019
Publication ou notification le 22 mars 2019

Le présent acte, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

13 Au titre de la DSIL et d'autres subventions sollicités, sans compter les 163 K€ annoncés mais non encore notifiés (pour la tour Sarrazine 46 K€, la Maison de l'enfance 39 K€, l'église de Conflans 33 K€, le musée de Conflans 30 K€, l'octroi 10 K€)